

Présentation de la coopérative scolaire

cycle 3

Présentation

- Une coopérative scolaire est une section de l'Association départementale de l'OCCE, ses statuts sont ceux de l'OCCE.
- Elle gère les finances de toute la collectivité scolaire.
- Elle répond aux besoins en équipement collectif, sans se substituer aux collectivités territoriales.
- Elle est le support de l'organisation de projets concernant plus d'une classe. La gestion est assurée par des délégués de classe, par des enseignants auxquels peuvent être associés des parents, avec voix consultative.
- Elle se fait avec des outils appropriés : cahier de comptabilité générale ou logiciel de gestion OCCE. Chaque année, un Compte Rendu Financier et d'Activités Statutaires fait apparaître le compte de résultats et le bilan. Il est approuvé et signé par au moins deux Vérificateurs aux comptes, enseignants ou parents extérieurs à la gestion, qui attestent la régularité et la bonne tenue des comptes.
- Une coopérative classe : la gestion financière est assurée par les élèves chaque fois que leur âge et leur maturité le permettent, sous le tutorat et la responsabilité de l'enseignant.
- Elle est pédagogique et démocratique : les élèves proposent des idées de recettes pour financer leurs projets et décident ensemble des dépenses liées au fonctionnement pédagogique de la classe.
- Cette gestion concrète se fait sur un cahier de comptabilité. Elle est en relation avec la comptabilité générale de l'école : en fin d'année, les coopérateurs de la classe décident de verser l'argent à la coopérative de la classe où ils iront, si elle existe.
- Dans le cas contraire, ils peuvent décider de laisser l'argent aux futurs coopérateurs de la classe qu'ils quittent.

Objectifs

Amener les élèves à constituer la coopérative de classe, les amener à connaître le fonctionnement associatif et coopératif.

Déroulement

Place dans la progression :
ces séquences peuvent avoir lieu en début d'année scolaire, lorsque l'on a reçu les cartes de membres de l'OCCE.

Déroulement	Organisation	Justifications
<p>Consigne n°1 : Regardons bien cette carte de membre : qu'y voyons-nous ?</p>	<p>Collectivement. Chaque élève a dans les mains une carte de membre de l'OCCE (soit la vraie, soit une copie). L'enseignant liste les réponses au tableau.</p>	<p>Sortir les mots-clés : membre, coopérative scolaire, association, fédération, président, titulaire. L'enseignant explique aussi le sigle OFFICE CENTRAL DE LA COOPERATION A L'ECOLE (organisation qui représente et réunit l'ensemble des coopératives scolaires des écoles, collèges, et lycées de France).</p>
<p>Consigne n°2 : Recherchons la définition de ces mots et, au besoin, citons des exemples.</p>	<p>En fonction de la classe : faire émerger les représentations pendant que certains recherchent dans le dictionnaire les définitions exactes. Confrontation : arriver à la définition suivante : la coopérative scolaire et une association des élèves et du maître pour réaliser des activités communes.</p>	<p>Se mettre d'accord sur ce dont on parle.</p>
<p>Consigne n°3 : Puisque nous savons maintenant que la coopérative scolaire est une association, recherchons ce qu'est une association, comment cela fonctionne et quelles activités sont possibles.</p>	<p>Travail de groupe avec un document différent par élève au sein de chaque groupe, mais chaque groupe ayant au total les mêmes documents (cf. documents joints). Dispositif du groupe d'experts (cf. fiche technique sur le dispositif). Chaque document différent est accompagné d'un questionnaire spécifique et tous les groupes ont en plus le même questionnaire de synthèse à renseigner en commun (exemples de questionnaires joints). Il peut être utile de faire une rapide synthèse collective orale pour fixer une conclusion commune.</p>	<p>Partager des informations pour définir un concept. La technique de l'expert permet d'éviter qu'un élève se retrouve en échec au sein de son groupe de base : chacun apporte nécessairement sa part à la réussite du groupe.</p>

Evaluation :

Une évaluation formelle possible en prévoyant une interrogation écrite sur le fonctionnement associatif.
Une autoévaluation est possible en demandant, à la fin d'une réunion coopérative, ou d'une période déterminée, à chaque élève, de vérifier si la coopérative fonctionne en respectant les règles associatives.
C'est le fonctionnement « au quotidien » de la coopérative qui pourra servir d'évaluation réelle.

Prolongements possibles :

Mise en place d'un fonctionnement démocratique au sein de la coopérative (élection d'un bureau, décisions prises collectivement...).

Les valeurs coopératives

La coopération : c'est l'apprentissage de la démocratie et l'exercice de la citoyenneté qui ne peuvent se concevoir de façon exclusivement théorique. L'un et l'autre nécessitent la mise en œuvre de pratiques pédagogiques reconnaissant l'enfant comme un individu à part entière et s'appuyant sur les principes fondamentaux de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen et de la Déclaration des Droits de l'Enfant. L'organisation coopérative, au travers des structures qu'elle institue, des pratiques pédagogiques qu'elle met en œuvre et du tissu relationnel sur lequel elle s'appuie, permet à l'enfant d'exercer activement sa vie civique.

Les règles de vie, co-construites par l'enseignant et les élèves, dans le respect de tous les points de vue, de toutes les différences, élaborées grâce à l'argumentation, sont évolutives. Ces règles, créées, adoptées, modifiées sont « assimilées » et constituent une loi, car elles deviennent le bien commun de la classe. L'enfant, placé dans cette situation de communication authentique, vit la démocratie grâce à ces règles qui fondent un cadre institutionnel ouvert sur la société.

L'Ecole peut ainsi devenir, pour et avec les élèves, un lieu de vie démocratique où chacun pourra s'épanouir, apprendre, se former et réussir.

Mots clés :



Interactions - Régulation : pour acquérir des connaissances (visant à la connaissance), c'est-à-dire pour découvrir soi-même, les autres, le monde, l'école doit, en permanence, se confronter à divers points de vue, à une décentration de soi vers une décentration plus riche (conflit sociocognitif). Les pratiques coopératives font émerger ces mouvements par le travail de groupe et la confrontation des idées (interactions)... Mais l'efficacité de ces échanges passe par la mise en place par l'enseignant d'un système évolutif de régulation. En effet, la régulation dans la classe, en assurant un fonctionnement correct de l'ensemble du groupe (ou des groupes), favorise le pouvoir qu'a l'enfant de se gouverner lui-même. L'attitude bienveillante du maître, des pairs du groupe, facilite les temps de rééquilibrage nécessaires à l'évolution de chacun.

La socialisation : les pratiques coopératives, parce qu'elles favorisent l'accueil de la parole et de l'émotionnel, respectent l'enfant tel qu'il est (sa globalité), dans un contexte empathique et sécurisant. Elles permettent donc de développer, en chacun des pairs, autour de situations d'interactions (et donc de conflits), le mouvement "socialisation / individuation".
Chaque enfant pourra ainsi :

- ▶ offrir les moyens de production dont il dispose : son potentiel et ses acquis,
- ▶ bénéficier réellement des moyens mis à disposition par l'enseignant et par ses pairs.

C'est dans ce double mouvement, vécu coopérativement, que l'enfant va comprendre et appréhender peu à peu son propre mode de fonctionnement. Il apprend ainsi à défendre son identité dans toute situation sociale vécue.